

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°28 du 13 juillet 2011**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°13**

**ARRÊTÉ N° 3327/DEF/DCSCA**

portant changement de dénomination du cercle mixte du 6e bataillon d'infanterie de marine de Libreville (Gabon).

*Du 7 juin 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

**ARRÊTÉ N° 3327/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte du 6<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine de Libreville (Gabon).**

*Du 7 juin 2011*

NOR D E F E 1 1 5 1 0 2 5 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Arrêté du 29 novembre 2010 (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2011 ; BOEM 110.3.1.5).

*Texte abrogé :*

Arrêté n° 154 du 14 mars 2007 (BOC N° 16 du 6 juillet 2007, texte 23 ; BOEM 707.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2

*Référence de publication :* BOC N°28 du 13 juillet 2011, texte 13.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 6<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine de Libreville (Gabon) prend la dénomination de « cercle de la base des forces françaises du Gabon » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Art. 2. Le cercle de la base des forces françaises du Gabon est un cercle mixte interarmées constitué au sein du groupement de soutien de la base des forces françaises libres du Gabon.

Art. 3. L'arrêté n° 154 du 14 mars 2007 portant dissolution du foyer du 6<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine de Libreville (Gabon) est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.